

## Appel à Projet du Conseil Départemental 64

### « Concourir au développement des pratiques sportives et de loisirs en milieu naturel »



### Dossier de candidature de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

## Aménagements du Plan Local de Randonnées (PLR) Pays Basque

Communauté d'Agglomération Pays Basque

15 AVENUE MARECHAL FOCH

CS88507

64185 BAYONNE CEDEX



## Sommaire

1 - Présentation du Contexte	p 3
1.1 - Présentation du territoire administratif	p 3
1.2 – Une réflexion menée, dès 2016, sur l’offre « randonnées »	p 3
2 – La stratégie « Randonnées en Pays Basque »	p 4
2.1 – Les éléments clés du diagnostic territorial	p 4
2.2 – Un écart à combler entre offre et demande	p 5
2.3 – Enjeux de la destination Randonnées Pays Basque	p 5
2.4 – Orientations du schéma stratégique	p 6
2.5 – Les objectifs opérationnels de la stratégie 2017-2022	p 6
2.6 – La prise de compétence « randonnées » par la Communauté d’Agglomération Pays Basque.	p 8
3 - Les aménagements du Plan Local de Randonnées Pays Basque	p 8
3.1 – Objectifs du Plan Local de Randonnées Pays Basque	p 8
3.2 – Une mission de diagnostic terrain pour préfigurer le PLR Pays Basque (2018).	p 9
3.3 – Le Plan Local de Randonnées Pays Basque – Version 1	p 9
3.4 – Le Plan Local de Randonnées Pays Basque – Version 2	p 10
4 – Le Plan Local de Randonnées dans le cadre de l’Appel à Projet	p 11
4.1 – Marché pour la fourniture et pose de signalétique, balisage et débalisage.	p 11
4.2 – Marché pour la fourniture de mobilier	p 12
5 – Fonctionnement envisagé	p 12
5.1 – Pilotage du Plan Local de Randonnées	p 12
5.2 – Animation	p 12
5.3 - Communication	p 13
5.4 – Entretien / Balisage	p 14
6 – Pièces complémentaires	p 14

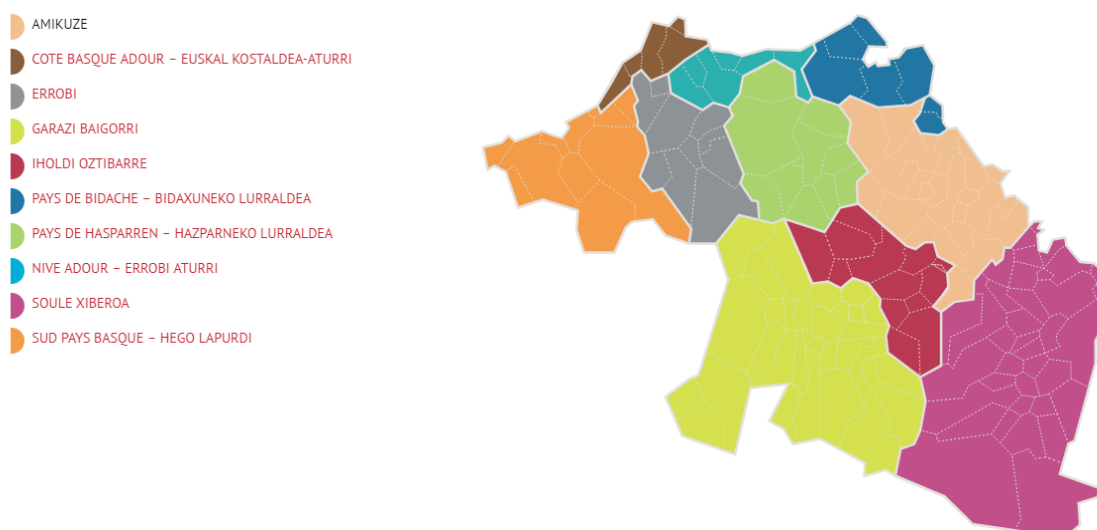
# 1- PRESENTATION DU CONTEXTE

## 1.1- Présentation du territoire administratif

La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des 10 intercommunalités du territoire. La CAPB est composée de 158 communes, avec un bassin de 300 000 habitants, sur une superficie de 2967 km<sup>2</sup>.

La Communauté exerce ses activités à trois niveaux :

- à l'échelle de l'ensemble **du territoire** pour ses compétences obligatoires, déléguant à des syndicats certaines d'entre elles,
- à l'échelle de **10 pôles territoriaux** pour assurer un service public de qualité en décentralisant un certain nombre de ses services,
- à l'échelle **des communes**, qui peuvent, elles-mêmes, déléguer des compétences vers des SIVOM ou des SIVU.



Le territoire s'étend ainsi de l'Océan Atlantique, à l'ouest, jusqu'à la Soule, et des berges de l'Adour au nord, à des massifs de moyenne montagne au sud, avec des altitudes majoritairement inférieures à 1 200 m.

Sur les 158 communes composant la Communauté d'Agglomération, 111 communes sont classées en zone massif Pyrénéen.

## 1.2 - Une réflexion menée, dès 2016, sur l'offre « randonnées »

La randonnée – sous ses différentes formes (pédestre, VTT, cycliste, équestre, courses nature, ...) – constitue l'une des filières majeures de l'offre touristique du Pays Basque et la première motivation de séjour ou d'excursion pour de nombreux visiteurs. Elle est également pratiquée comme loisir par de nombreux habitants.

Au fil du temps, le Pays Basque a vu émerger un maillage de sentiers extrêmement riche, notamment en matière de randonnées pédestres : GR®, chemins de Saint-Jacques-de-

Compostelle, tours de pays, Plans Locaux de Randonnées (PLR), sentiers de découverte et d'interprétation, ... et des projets de créations nouvelles apparaissent régulièrement, souvent portés par des communes ou des associations.

Toutefois cette offre de randonnées s'avérait souvent :

- **en partie obsolète**, avec certains PLR anciens, portés par les ex-Communautés de Communes et Communauté d'Agglomération (Pays de Bidache, Soule-Xiberoa, Amikuze, Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren et Sud Pays Basque), rencontrant des problèmes récurrents de balisage et d'entretien ;
- **difficile à déchiffrer**, avec des supports de communication (notamment papier) multiples, pas toujours actualisés et parfois contradictoires les uns avec les autres ;
- **incomplète**. Certaines activités (telles que le VTC, le VTT, l'équestre, ...) étaient peu mises en valeur et les nouvelles pratiques (vélo à assistance électrique, trail, parcours d'orientation et géocaching, ...) encore très peu développées ;
- **partiellement inadaptée** car construite au fil de l'eau, au gré du volontarisme local sans disposer d'une approche « pratiquants », répondant à leurs attentes et besoins.

Ces différents constats ont imposé, au Pôle Touristique Montagne Basque (Soule-Xiberoa, Amikuze, Iholdi-Oztibarre, Garazi-Baigorri et Pays de Hasparren) et à la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque, la nécessité, dès 2016, de **mener une réflexion stratégique sur le devenir et la structuration de cette filière**.

Au 1er janvier 2017, à la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la réflexion s'est étendue à l'échelle des 158 communes la composant.

## 2- LA STRATEGIE « RANDONNEES EN PAYS BASQUE »

Avec l'appui d'un bureau d'étude et selon une démarche collaborative et participative qui a associé les acteurs institutionnels et privés liés à la randonnée, les réflexions menées ont donné lieu au schéma stratégique présenté ci-après. Pour mémoire, cette étude avait été accompagnée financièrement par le Conseil Départemental des Pyrénées atlantiques ainsi que par la Région et l'Etat, et suivie par le chargé de mission du département.

### 2.1 - Les éléments clés du diagnostic territorial

Le territoire de la Montagne Basque, mais plus spécifiquement le Pays Basque, présente des spécificités naturelles et culturelles reconnues : un important patrimoine culturel regroupant les activités ancestrales, le patrimoine vernaculaire, les monuments, les villages, les traditions, la langue et la musique, auxquels s'ajoute une riche diversité paysagère et naturelle.

Le Pays Basque présente, en effet, un mix paysager singulier entre mer et montagne. Il présente également un « terrain de jeu » adapté à toutes les formes de randonnées, pédestres, équestre ou VTT, mais également à tout type de pratiquants, qu'ils soient habitants, visiteurs, sportifs ou découvreurs.

Néanmoins, il n'en ressort pas une véritable identité fédératrice de ces spécificités. La multiplicité des acteurs sur ce vaste territoire est facteur d'un déséquilibre dans l'organisation et la lisibilité de l'offre, avec un impact négatif sur le choix des itinéraires à valoriser et sur les outils de communication utilisés.

Le territoire dispose d'atouts touristiques majeurs pour la filière grâce à la présence de sites touristiques structurants attractifs tels la Rhune et son train, la passerelle d'Holzarte, les Gorges de Kakuetta, ... mais il est nécessaire de canaliser l'attractivité des sites et de tenir compte de la capacité de charge touristique pour éviter une érosion artificielle.

On constate également une inégale répartition de l'offre avec une forte concentration sur la Côte et Saint-Jean-Pied-de-Port.

Enfin, il existe de gros écarts de notoriété entre les sites majeurs et le reste du territoire, ainsi qu'une forte saisonnalité.

## 2.2 - Un écart à combler entre offre et demande

En termes de demande des pratiquants, il est à noter qu'ils sont, majoritairement, à la recherche de randonnées faciles (2 à 3h de marche). Le diagnostic a largement identifié ce manque sur le Pays Basque. Les offres novatrices et les pratiques en développement, comme le trail ou les Vélos à Assistance Electrique (VAE), sont encore peu présentes et valorisées. Les disparités d'équipement, d'un territoire à l'autre, sont également notables.

## 2.3 - Enjeux de la destination Randonnées Pays Basque

Trois grands enjeux ont été identifiés et validés par les élus du Pays Basque :

### 1/ Positionner le Pays Basque en tant que destination Randonnées « d'excellence »

Le territoire se caractérise par un patrimoine naturel riche et diversifié et jouit également d'une position centrale et frontalière. Les tendances actuelles indiquent que les visiteurs sont à la recherche d'une offre de qualité et d'un accueil personnalisé.

L'enjeu est donc de proposer et d'élargir des services et des activités de qualité, d'apporter aux visiteurs une qualité d'information exemplaire, d'engendrer une satisfaction clientèle et de faire vivre une expérience au sein de ce territoire préservé.

Il est nécessaire de renforcer cette image durable comme un avantage concurrentiel. En effet, le Pays Basque possède un patrimoine naturel d'une importante richesse et d'une remarquable diversité. Il est essentiel de sensibiliser le public aux richesses patrimoniales basques, les rendre accessibles et développer leur connaissance.

Pour répondre à cet enjeu, un ensemble d'actions vont permettre de travailler sur :

- l'entretien et les aménagements des sentiers,
- le développement durable,
- la diversification et la labellisation de l'offre,
- l'information touristique personnalisée.

### 2/ S'engager pour une économie durable et un cadre de vie de qualité

Le territoire est à la fois une terre d'accueil et de vie. Son économie est tout autant marquée par l'agriculture, l'agropastoralisme, l'agroalimentaire que par le tourisme. Les notions de cadre de vie d'exception et de qualité d'accueil sont une réalité qu'il convient de relayer dans le positionnement.

Dans une logique de tourisme durable, le développement économique des offres touristiques ne doit pas seulement profiter à une frange saisonnière de l'activité.

Il est nécessaire d'intégrer les pratiquants locaux au sein de la stratégie car ces derniers sont des acteurs importants, dans le rôle de l'accueil et de l'information des visiteurs/randonneurs en séjour, sur leur territoire. En effet, il existe une véritable demande de ces clientèles pour découvrir, partager et s'imprégner.

A travers cette recherche d'expérience, l'habitant va pouvoir se positionner au cœur de la stratégie en tant qu'ambassadeur du territoire.

Le touriste de demain se veut être un habitant temporaire du territoire visité.

### 3/ Développer l'attractivité sur les quatre saisons

L'objectif poursuivi par le schéma randonnée n'est pas de développer la randonnée, en termes de fréquentation, en saison estivale et sur les spots touristiques retenus.

En période estivale, le territoire accueille d'ores et déjà un grand nombre de visiteurs. L'enjeu sera, sur cette période, d'étirer géographiquement la fréquentation sur l'ensemble du territoire, faire découvrir aux visiteurs des sites moins connus afin d'éviter la sur fréquentation des « hots spots ».

Il s'agit de développer la fréquentation et d'étaler les marchés existants sur les autres saisons, en mettant en valeur certains territoires.

En effet, la filière « randonnées » permettrait de développer et désaisonnaliser une partie de l'économie touristique du territoire.

Dans cette volonté, un ensemble d'actions consistera également à diffuser les offres, à les rendre plus visibles et plus attractives pour des clientèles de niche. Séduire et fidéliser ces visiteurs permettrait l'allongement de la saison touristique.

La diversification devra être organisée. Cela permettra d'attirer de nouveaux visiteurs et de générer des retombées économiques tout au long de l'année.

## 2.4 - Orientations du schéma stratégique

A l'aune de ce diagnostic, la Communauté d'Agglomération a choisi de faire reposer sa stratégie sur la **force de l'identité du Pays Basque** et replacer **les pratiquants** (locaux ou visiteurs) au cœur du développement de la filière randonnée, le tout dans une approche **respectueuse de l'environnement**.

L'offre de randonnées, au-delà des locaux ou des visiteurs, s'adresse plus particulièrement à trois cibles identifiées :

- Le public « **découvreur** » : pratiquants occasionnels, peu sportifs, attirés par l'aspect pleine nature, patrimoine – **en quête d'expérience**
- Le public « **sportif** » : passionnés à experts – **en quête de sensations et de panoramas exceptionnels**
- Les **groupes affinitaires** (scolaires, CE...) – **en quête de contenu éducatif et culturel**

## 2.5 - Les objectifs opérationnels de la stratégie 2017-2022

La stratégie se concrétisera par la déclinaison de 6 objectifs opérationnels qui sont les suivants :

1. Organiser la gouvernance de la stratégie « Randonnées au Pays Basque ».
2. Qualifier et optimiser le réseau en s'appuyant sur l'offre existante.
3. Développer une nouvelle offre pour le Pays Basque.
4. Prendre en compte le multi usage dans le respect de chacun.
5. Positionner et définir l'image et l'attractivité du territoire.
6. Commercialiser l'offre et développer les retombées économiques.

### **Objectif 1 : Organiser la gouvernance “Randonnées au Pays Basque”**

De stratégies locales hier à une stratégie territoriale avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque, un mode de gouvernance unique à l'échelle du Pays Basque permettra de structurer la filière randonnée, d'optimiser la coordination de l'ensemble des acteurs, d'œuvrer au développement de nouveaux outils et d'organiser la communication et la promotion.

### **Objectif 2 : Qualifier et optimiser le réseau en s'appuyant sur l'offre existante**

La stratégie de développement s'appuiera avant tout sur l'offre existante, tout en veillant à l'homogénéité et à l'accessibilité des itinéraires. Souhaitant se positionner en tant que territoire d'excellence, la Communauté d'Agglomération devra garantir l'entretien de l'ensemble des itinéraires retenus dans le plan local de randonnées Pays Basque.

Toutefois, le développement de services adaptés aux pratiques, la qualification ou labellisation d'itinéraires ou d'acteurs sera également nécessaire pour valoriser l'ensemble du territoire et proposer une offre qualitative et identitaire.

En complément de cette offre « randonnées », une offre de « balades communales » faciles et accessibles à tous publics, valorisant le patrimoine architectural, historique, culturel et naturel sera proposée.

### **Objectif 3 : Aménager et développer une nouvelle offre pour le Pays Basque**

Le territoire bénéficie de nombreux atouts naturels et culturels. Pour répondre aux attentes des visiteurs, il sera nécessaire de proposer une offre diversifiée et adaptée aux pratiques. Elle devra permettre de promouvoir de nouvelles activités, valoriser le patrimoine culturel et vernaculaire et renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire, tant pour les visiteurs que pour les habitants. Il s'agira également de proposer une offre touristique responsable et de qualité permettant la mobilité douce.

### **Objectif 4 : Prendre en compte le multi usage dans le respect de chacun**

Les espaces de pratiques sont des espaces naturels partagés où cohabitent activités pastorales, agricoles et activités de pleine nature. Afin de concilier au mieux maintien des équilibres naturels et activités humaines, la stratégie devra s'appuyer sur un développement harmonieux des pratiques.

La sensibilisation du public en général, mais également des organisateurs de manifestations sportives en montagne sera primordiale dans le but de maîtriser la pression sur certaines zones naturelles.

### **Objectif 5 : Positionner et définir l'image et l'attractivité du territoire**

La destination « Randonnées au Pays Basque » aura pour défi de se démarquer des autres destinations touristiques attractives et de gagner en visibilité. Pour cela, un travail sera mené sur la qualité et l'homogénéité de la communication sur l'ensemble du Pays Basque, à destination des visiteurs/pratiquants et des professionnels. La stratégie devra s'appuyer sur une véritable identité visuelle et une communication adaptée aux clientèles cibles en termes de supports et d'outils.

### **Objectif 6 : Commercialiser l'offre et générer des retombées économiques**

Afin de fidéliser la clientèle et générer des retombées économiques, il sera primordial de créer de nouveaux produits et d'innover dans l'offre touristique. La mise en marché des produits impliquera une structuration de la commercialisation des offres par les offices de

tourisme et la formation des conseillers en séjour sur la connaissance des produits, la qualité de l'accueil et la vente.

Le plan d'actions répondant aux enjeux et aux objectifs évoqués précédemment se décline en 23 fiches actions ci-annexées.

**La mise en œuvre du Plan Local de Randonnées Pays Basque correspond à plusieurs de ces fiches actions.**

## 2.6 - La prise de compétence « randonnées » par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a confirmé, lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2018, l'exercice de la compétence facultative en matière d'« **Aménagement, gestion et animation de chemins de randonnées identifiés dans le Schéma Communautaire Stratégique de randonnée** » :

- Création d'un Plan Local de Randonnées Pays Basque,
- Aménagement (signalisation, balisage, équipements, etc.), entretien et gestion des chemins de randonnée identifiés dans le Schéma Communautaire stratégique de randonnée,
- Animation du Plan Local de Randonnées Pays Basque,
- Edition de Topo-guides ».

En outre, lors du Conseil Communautaire du 29 juin 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a **validé le Schéma Stratégique Randonnées Pays Basque ainsi que le Plan Local de Randonnées Pays Basque (Version 1) constitué de 95 itinéraires, répartis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

## 3- LES AMENAGEMENTS DU PLAN LOCAL DE RANDONNEES PAYS BASQUE

### 3.1 - Objectifs du Plan Local de Randonnées Pays Basque

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité disposer d'un Schéma Stratégique Communautaire réaliste et partagé, coconstruit avec tous les acteurs du territoire : élus communautaires et communaux, fédérations, accompagnateurs en montagne, offices de tourisme, etc. et **d'offrir un Plan Local de Randonnées d'excellence pour les habitants et les visiteurs.**

Ce Plan Local de Randonnées a pour objectifs de :

- structurer les actions de la collectivité en faveur de la randonnée,
- répondre aux nouvelles attentes du public, habitants et résidents temporaires,
- mieux valoriser l'action communautaire,
- préserver les espaces naturels,
- accompagner le multi-usage,
- développer une offre écotouristique.



### 3.2 - Une mission de diagnostic terrain pour préfigurer le PLR Pays Basque (2018)

Une mission a été confiée en 2018 au CPIE Pays Basque en groupement avec le Syndicat d'Accompagnateurs Mendi Lagunak dans le but de :

- Obtenir une expertise de l'état de l'ensemble des sentiers de randonnée sur le territoire du Pays Basque,
- Bénéficier d'une vision globale du réseau d'itinéraires de randonnées,
- Qualifier les itinéraires en fonction des pratiques,
- Optimiser les tracés actuels,
- Faire un choix sur les sentiers à valoriser et/ou thématiser,
- Rendre lisible l'offre de randonnées dans le cadre d'un nouveau PLR Pays Basque.

Ce travail, mené en collaboration avec les territoires, a abouti à une sélection de **95 itinéraires** retenus à partir des itinéraires existants. Ceux-ci ont été maintenus à l'identique ou modifiés, en partie, dans leur tracé.

### 3.3 – Le Plan Local de Randonnées Pays Basque – Version 1

Le travail de sélection des itinéraires de PLR existants, après audit, a été mené en partenariat avec les territoires, et sur la base de critères de qualité qui sont les suivants :

- **La sécurité du pratiquant,**
- **Le respect des milieux naturels,**
- **Le respect des activités agricoles et pastorales,**
- **Permettre des découvertes patrimoniales et/ou naturelles,**
- **Permettre la rencontre avec des hommes et des savoir-faire locaux,**
- **Favoriser les interconnexions avec d'autres itinéraires/communes,**
- **Un revêtement goudronné inférieur à 30 % du linéaire,**
- **Un stationnement possible sans occasionner de gêne,**
- **Donner priorité aux boucles plutôt que des aller/retours.**

Sur l'ensemble des itinéraires audités, 90 ont été retenus car répondant aux critères qualitatifs du PLR Pays Basque. Certains circuits ont fusionné pour former 5 nouvelles boucles, ce qui porte à 95 le nombre total d'itinéraires de randonnées, toutes pratiques confondues, sur l'ensemble du territoire, soit un linéaire de 913 km de sentiers.

	Itinéraires audités	Itinéraires retenus	Itinéraires fusionnés	Nombre final	% maintien
Pôle Nive-Adour	9	7	0	7	78
Pôle Pays de Bidache	15	2	2 en 1	3	20
Pôle Pays de Hasparren	29	10	0	10	34
Pôle Errobi	41	11	0	11	27
Pôle Sud Pays Basque	41	20	0	20	49

<b>Pôle Amikuze</b>	21	3	2 en 1	3	10
<b>Pôle Iholdi Oztibarre</b>	13	5		6	46
<b>Pôle Garazi Baigorri</b>	53	19	0	19	36
<b>Pôle Soule Xiberoa</b>	42	15	3 en 1	16	38
	<b>264</b>	<b>90</b>	<b>7</b>	<b>95</b>	<b>36%</b>

Chaque itinéraire a fait l'objet d'une fiche technique (cf. annexe) présentant le résultat du diagnostic terrain, la cartographie, le relevé de l'état du balisage et de la signalétique et les chiffrages estimatifs des différents aménagements et entretien annuel.

*La liste des itinéraires retenus dans la Version 1 est présentée par pôle territorial en document annexe.*

*Une cartographie avec les itinéraires du PLR – Version 1 est également présentée en annexe.*

### 3.4 – Le Plan Local de Randonnées Pays Basque – Version 2

La sélection menée en 2018 et qui a abouti au PLR Pays Basque - Version 1 a réduit le nombre d'itinéraires, sur certaines zones géographiques en particulier, ou sur des pratiques comme l'équestre ou le VTT, pour lesquelles une réflexion plus globale est nécessaire.

Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite compléter son offre par la **création de nouveaux itinéraires**, pour arriver à un PLR beaucoup plus abouti dans sa version 2.

L'objectif de la collectivité n'est pas tant d'augmenter le volume d'itinéraires mais de créer les itinéraires pertinents qui permettront de couvrir certaines zones dépourvues d'itinéraires, et /ou de mettre l'accent sur des pratiques peu valorisées à ce jour et répondant à une demande de la clientèle locale et/ou touristique.

Le PLR devra, à terme, répondre à cette exigence de territoire d'excellence pour la randonnée avec une offre de qualité, diversifiée en termes de pratiques et adaptée à la demande des pratiquants.

De nombreux projets ont d'ores et déjà été adressés par des communes ou des associations. Une mission complémentaire d'étude terrain sera nécessaire pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux itinéraires, en vérifiant la faisabilité terrain, le foncier, l'intérêt patrimonial, la sécurité pour le pratiquant et l'adéquation avec les enjeux du schéma stratégique.

## 4- LE PLAN LOCAL DE RANDONNEES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET

La Communauté d'Agglomération a validé en Juin 2019 la première version du Plan Local de Randonnées à 95 itinéraires. Dès septembre, deux consultations seront lancées afin d'engager la mise en œuvre terrain de ce PLR.

### 4.1 - Marché pour la fourniture et pose de signalétique, balisage et débalisage

Ce marché sera décomposé en deux lots distincts :

#### ❖ Lot 1 : Fourniture de signalétique

La signalétique du Plan local de Randonnées sera conforme à la Charte de Signalétique du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques. Pour cette première version du PLR, la signalétique concernera principalement des panneaux de départ, mâts directionnels, bagues, lames directionnelles, jalons et quelques panneaux informatifs de type « Pensez à refermer la barrière derrière vous ».

Il est à préciser que, dans un souci de développement durable, les lames directionnelles en bon état, déjà en place, et respectant la charte, ne seront pas changées.

De la même façon, dans l'attente de la version 2 du PLR, certains panneaux de départ ne sont pas prévus dans l'optique de privilégier la mise en place d'un totem lorsque plusieurs randonnées seront prévues au départ d'un même site.

Les panneaux type RIS seront prévus à terme, lorsque le réseau sera stabilisé.

Il est à préciser que le bilinguisme (Français-Basque) ou trilinguisme (Français-Basque-Gascon) sera privilégié, selon les territoires, pour les textes.

#### ❖ Lot 2 : Pose de la signalétique, balisage et débalisage

##### Pose de la signalétique

La signalétique sera apposée selon la « Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation » de la Fédération Française de Randonnée.

Pour certains sites, la pose de signalétique passera par un accord préalable avec les gestionnaires, comme par exemple sur les digues de l'Adour Maritime.

##### Balisage

Dans un souci de qualité et d'uniformité du balisage au niveau national comme local, le balisage du PLR Pays Basque respectera la « Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation » de la Fédération Française de Randonnée et notamment les 9 articles régissant les recommandations à suivre en matière de balisage sur les sentiers de randonnée.

Une attention toute particulière sera portée sur la prise en compte de l'environnement naturel et le respect des éléments patrimoniaux.

##### Débalisage

Certains itinéraires ayant subi quelques modifications de tracé, il est prévu le débalisage des portions d'itinéraires. Comme préconisée dans la Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation de la Fédération Française de Randonnée, l'utilisation de peinture de camouflage sera proscrite afin d'éviter toute confusion pour les randonneurs. L'utilisation de la brosse métallique sera privilégiée pour faire disparaître les balises en veillant bien à ne pas dégrader le support.

#### **4.2 - Marché pour la fourniture de mobilier (CCTP annexé)**

Le Comité de Pilotage PLR a souhaité que les aménagements du PLR aient le moins d'impact possible sur le terrain, en favorisant autant que possible un cheminement « naturel ».

Aussi, il n'est prévu dans le PLR-V1 l'installation que d'une seule passerelle (le franchissement du ruisseau lors de crues pouvant rendre la randonnée impraticable) et d'un passe clôture.

Avant toute installation et lancement de consultation, un rendez-vous est prévu avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Police de l'eau et un technicien rivière de la Communauté d'Agglomération. Cela permettra de fixer le cadre réglementaire dans lequel devra s'opérer l'installation de cette passerelle et les éventuels futurs ouvrages à proximité de cours d'eau.

## **5 - FONCTIONNEMENT ENVISAGÉ**

### **5.1 - Pilotage du Plan Local de Randonnées**

Le suivi du Plan Local de Randonnées et des activités de pleine nature de façon générale, a été confié à la Direction Tourisme.

Un Comité de Pilotage (COFIL) spécifique a été mis en place lors de la phase de diagnostic et de création du PLR – Version 1, composé d'élus de chaque Pôle Territorial. Le Conseil Départemental sera associé à ce comité pour les phases d'aménagement.

La Commission Tourisme, en lien avec les différents services (Montagne, Aménagements, Mobilités, prévention et collecte des déchets etc.) et avec des professionnels ou experts en fonction des thématiques et des axes stratégiques traités assure une vision transversale des projets.

### **5.2 - Animation**

Une chargée de mission au sein de la DGA Economie / Direction Tourisme est chargée d'organiser au plan technique l'animation du schéma stratégique (dont le Plan Local de Randonnées) et son suivi/ évaluation.

Pour le Plan Local de Randonnées, l'animation passe par :

- La coordination de l'étude ayant abouti à la définition du réseau d'itinéraires Version 1,

- La coordination avec le bureau d'étude pour la mise en œuvre terrain du PLR (refonte),
- La mise à jour de l'intégralité des conventions de passage pour les itinéraires empruntant des parcelles privées,
- Le lien avec les communes et les différents acteurs de la randonnée,
- Le travail sur les outils de communication à venir pour la saison 2020,
- Le lien avec le Conseil Départemental et l'Agence d'attractivité et de Développement Touristique (AaDT),
- Le lien avec les Offices de Tourisme,
- Le lien avec Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- La mise en œuvre d'un nouveau marché pour l'entretien des sentiers,
- Le suivi de l'entretien annuel et des signalements Suricate,
- Le travail pour la création du Plan Local de Randonnées - Version 2,
- La participation aux réflexions collectives : Géotrek avec le Département, le Parc Naturel Régional avec l'association des Commissions Syndicales, le réseau d'itinéraires adaptés avec les fédérations de Sport Handi et adapté, etc.

En outre, un réseau de « référents communaux » est actuellement en cours de constitution. Ainsi, chaque commune a la tâche de désigner un référent, élu ou bénévole, qui sera l'interlocuteur privilégié de la chargée de mission afin d'assurer une veille au plus près des territoires.

### 5.3 - Communication

**Un document cadre** « Schéma Stratégique Randonnées Pays Basque 2017-2022 » a été édité en Juin 2019. Ce document présente le schéma ainsi que le Plan local de Randonnées Pays Basque – Version 1. Ce document a été réalisé à destination des élus, des techniciens des collectivités, offices de tourisme, associations, prestataires ou tout acteur ayant participé à l'élaboration du schéma. L'objectif est de partager largement les enjeux et les axes de travail de l'Agglomération dans les années à venir.

En termes de Plan local de Randonnées, il existait jusqu'à aujourd'hui 5 **topoguides**, héritages des anciens Plan Locaux de Randonnées :

- 56 randonnées De la Nive au Littoral Basque
- 38 randonnées en Nive-Adour-Ursuia
- 26 randonnées sur Garazi-Baigorri
- 34 randonnées en Amikuze Iholdi Oztibare
- 17 randonnées en Soule Xiberoa

Ces outils ont été réédités par la Communauté d'agglomération en 2018 et 2019 dans l'attente de la finalisation du travail sur le nouveau Plan Local de Randonnées. Quatre de ces guides sont édités sous la charte départementale « GuideRando64 ».

Dès l'automne 2019, un travail sera mené en partenariat avec le service communication de l'Agglomération et les Offices de Tourisme afin d'envisager le plan de communication du PLR Pays Basque, et sa déclinaison en divers outils papier et numériques. Le Conseil Départemental et l'AaDT seront également associés à ces réflexions.

Une consultation a été lancée pour la production de contenus rédactionnels et photographiques afin de pouvoir alimenter ces futurs outils.

Le choix cartographique se porte sur des cartes IGN au 1 :25 000, réalisées en collaboration avec le service SIG de l'Agglomération.

L'actualisation de tous les contenus rédactionnels et photographiques de la base de données SIRTAQUI (Outil régional animé par l'AaDT et mis à disposition des offices de Tourisme) est également prévue, en partenariat avec les Offices de Tourisme.

Les outils de communication privilégieront la diffusion des messages de bonnes pratiques de la Montagne Basque ainsi que le rappel des consignes en termes de déchets, en partenariat avec le Syndicat Bil Ta Garbi (Campagne « Après la randonnée, je trie mes déchets »).

Les futurs outils de communication comprendront l'ensemble des itinéraires du Pays Basque mais également des itinéraires de compétence départementale (Chemins de Compostelle, GR8, GR10, sentier du littoral, etc.).

## 5.4 - Entretien / Balisage

Jusque fin 2019, l'entretien des sentiers de randonnées est assuré par trois « Ateliers et Chantiers d'insertion » (ACI) et un prestataire privé, dans le cadre de conventions annuelles ou pluriannuelles.

Un marché public d'insertion est actuellement en cours d'élaboration au sein de la Communauté d'Agglomération, avec entre autres activités support, l'entretien des itinéraires du Plan Local de Randonnées. Ce marché public sera lancé à l'automne pour un début de marché au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ce marché d'insertion aura une durée de 4 ans.

## 6- PIECES COMPLEMENTAIRES

- **Délibération approuvant le projet, son plan de financement prévisionnel et autorisant M. le Président à solliciter le financement départemental**
  - Annexe n°1
- **Preuve de la maîtrise foncière :**
  - Modèle de convention de passage type – Annexe n°2
    - Conventions avec les propriétaires privés, Commissions Syndicales, Associations Foncières Pastorales, Institution Adour, Syndicat Mixte de l'Adour Maritime et Affluents, SNCF, Etat...
    - Les conventions de passage sont actuellement en cours de renouvellement.
  - Projet de délibération pour les communes pour inscrire les chemins ruraux empruntés au PDIPR – Annexe n°3
- **Bilan financier prévisionnel détaillant les différents postes de dépenses et les co-financements envisagés**
  - Annexe n°4
- **Calendrier de réalisation**
  - Annexe n°5
- **Cahiers des Clauses techniques Particulières**
  - Annexe n°6
  - Annexe n°7
- **Schéma stratégique Randonnées Pays Basque et Plan d'actions**
  - Annexe n°8

- **Fiche technique du diagnostic**
  - Annexe n°9
- **Liste des itinéraires du PLR – Version 1**
  - Annexe n°10
- **Cartographie des itinéraires du PLR – Version 1**
  - Annexe n°11